

Compte-rendu

Le conseil de quartier s'est réuni en assemblée plénière le jeudi 29 mars 2018, salle polyvalente du Val d'Auron.

Mme Christelle PRENOIS, Vice-Présidente de quartier, ouvre la séance à 18h00 et cite les excusés.

I - Validation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé.

II - Sujet d'actualité : « Demain Bourges Trajectoire 2050 ». La parole est donnée à Jacqueline AZUAR. Prospective participative lancée par M. le Maire : réaliser et imaginer comment nous allons vivre en 2050. Comment voulons-nous notre territoire en 2050 ? Comment y vivrons-nous ? Quelles attractivités ? Séminaires de travail de 18h00 à 22h00, 4 au printemps et 3 à l'automne, et grande enquête auprès des participants (les explorateurs) aux séminaires mais aussi auprès des citoyens. Suivi par un prospectiviste et l'Observatoire du Territoire. Restitution en 2019.

Certains conseillers font remarquer qu'ils n'ont pas reçu d'invitation à s'inscrire. Le compte-rendu du 1^{er} séminaire est demandé.

III- Les commissions

A/ Animation et Cohésion sociale

Epicerie Solidaire : **Présentation de l'avancement du projet par la commission**

Création par dépôt des statuts le 20 mars et parution au JO. Nom donné : ESVALDO. Projet : être effectif au 1^{er} septembre. Deux locaux possibles, l'un sur la rue Erik Labonne, l'autre rue Maillol. Objectifs : en premier lieu, permettre à des personnes en difficulté passagère ou en situation précaire de mettre de côté quelques ressources, sans avoir à sacrifier sur le budget alimentaire, pour mettre en route un projet suivi par les travailleurs sociaux du quartier. En second lieu, permettre à ces personnes, au travers d'ateliers, de réunions ou de temps d'échanges, de se réinsérer en recréant du lien social. **Une parution dans les nouvelles de Bourges est proposée par la Municipalité, pour le mois de Mai.**

B/ Environnement

- Merlon ou autre pour limiter le bruit de la rocade le long du golf la Municipalité est en attente de la réponse des services de la DIRCO : **des solutions sont à l'étude, en parallèle, par les services de la Ville**

- organisation « Monstre écologique ou végétaux »

En attente de réponse, une relance va être faite auprès de Bourges Plus.

Bourges plus a mis en place la mise à disposition gratuite de broyeurs afin d'amoinrir les volumes et permettre un trajet plus aisé à la déchetterie ou pour faire du compost.

- infiltrations lors d'orages : pas de réponse dans l'immédiat, les parcelles touchées n'ayant pas été indiquées lors du dernier Conseil de quartier ;
- bassins de rétention du lotissement des Jardins du Val d'Auron : **Dans le cadre de la gestion des Eaux Pluviales, (loi sur l'Eau) il avait été défini l'existence de ces deux bassins de rétentions. Ce sont des ouvrages « d'infiltration » on les appelle aussi bassin à sec ; il se remplit lors de forte pluie et se vide plus ou moins vite, par infiltration.**
- plan des canalisations de la Rampenne : **afin que les services répondent au mieux, des informations complémentaires leurs sont nécessaires**

C/ Voirie - Infrastructure -Handicap

- Création d'une vague verte :

Philippe Mousny va vérifier l'aspect réglementaire et demander une étude de faisabilité aux services compétents. L'avenue qui avait été choisie était l'avenue du Val d'Auron.

Réponse apportée par les services jointe en annexe

- Corridor écologique : déplacer de quelques mètres le banc situé trop près de la rue S. Allende.
à transmettre aux services

- Feux à décomptes : demande d'essai sur plusieurs sites : Philippe Mousny va vérifier l'aspect réglementaire et demander une étude de faisabilité de test. Le Journal Officiel du Sénat du 17/01/2013 p 114 précise la réglementation. **Cette question a été soulevée lors des dernières RPB : le sénateur R P a envoyé une lettre au 1^{er} ministre à ce propos. Un membre de l'assemblée signale que sur LegiFrance ce n'est pas interdit et très mal explicité. Il est également précisé que Strasbourg a reçu une dérogation par le Ministère des Transports (testé depuis 2014 ; 88% de plébiscite dans cette ville). D'après ses recherches, le coût serait, mât et appareil, compris entre 900 et 1300 euros par feu.**

Une démarche commune avec d'autres villes est-elle possible pour obtenir la dérogation nécessaire ?

L'assemblée souhaite réaliser un essai de ce feu à décompte, carrefour du Beugnon, dans la mesure où la Municipalité serait d'accord.

Madame PRENOIS Vice-Présidente, va relayer cette idée auprès de Monsieur le Maire.

- Arrêt de bus « La Rottée » : **renseignements pris auprès d'AggloBus, ce site permet le regroupement de plusieurs lignes sur un seul arrêt ;**

- Hameau de Gionne : **document de suivi joint en annexe**

- Les passages piéton vers le lac à la sortie du Golf **ont été chiffrés mais non retenus. Revoir tant sur le montant que sur l'aspect réglementaire.**

Ne serait-il pas possible de mettre un coussin en enrobé en amont de cette sortie? Il a été demandé aux services d'étudier la possibilité l'installation des bandes d'éveil (idem sortie d'autoroute), après relevé sonores, car, souvent, les comptages effectués démontrent l'inutilité de tels dispositifs. La possibilité d'un radar pédagogique peut aussi être envisagée. Avant toute décision, des comptages seront réalisés.

- Rue Berthelot, le stationnement est important et semble confus.

Un Projet de marquage sur les trottoirs est en cours sur la partie montante. Si malgré tout non-respect du stationnement est évident, du mobilier urbain sera installé. Demander la date d'intervention des services.

Chemin des Maluettes, le mur s'écroule : **Transmis à l'Urbanisme.**

IV- Questions diverses et informations

- Renouvellement des conseillers de quartier : partiel ou total ? proposition d'inscriptions complémentaires dans la limite des places disponibles dans chaque Conseil. L'assemblée vote à main levée, favorable à l'adoption des inscriptions complémentaires, avec les possibilités pour ceux qui le souhaitent arrêter et l'éventualité de désigner un nouveau secrétaire de séance. Un avenant sera porté au Règlement intérieur.
- Réunion publique concernant le projet de travaux rue de Gionne : 11 avril à 18h30 à l'Hôtel de Ville.
- Rythmes scolaires : après concertation, la semaine de 4 jours a été retenue (présentation jointe).
- Mémoire du Val d'Auron : pas de suites
- Système d'alerte de la Ville : Jacqueline AZUAR confirme que cela fonctionne très bien.

Mme la Vice-Présidente clôt la séance à 20h15.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 14 juin à 18h30.

• Hameau de Gionne :

Résumé non ordonné des éléments recueilli par la Commission auprès des riverains , suivi :

- Mettre le hameau en zone 30 et une interdiction aux camions sauf livraison : **La vitesse est limitée à 30 au droit des aménagements. Pas de problème pour l'étendre à tout le Village. L'interdiction aux PL existe quant à elle d'ores et déjà. Etudier s'il est possible d'étendre ce dispositif.**
- Coussin berlinois plus larges (de part en part de la rue) : refus du Conseil Départemental ; pour quelles raisons ? **Le Département pourrait valider ce type de dispositif, mais il a un coût non négligeable**
- Peut-on intervenir auprès de Google ou autre pour que les GPS ne mettent pas la traversée du village itinéraire le plus court ? **Se renseigner - pas de retour**
- Réalisation d'une voie de dégagement sur la route de Dun en venant de Bourges : *a priori non mais on va demander au CD* - **cette demande a été transmise au Conseil Départemental pour étude de faisabilité**
- Indicateur de vitesse à l'entrée du village : **la pose d'un indicateur de vitesse va être programmée prochainement**
- Problème de sécurité: à mettre 2 panneaux stop rue des Sapins et des Jardins et supprimer le stop existant rue du Gué et marquer des passages pour piétons. **A étudier Pas de difficulté majeure si validation**
- Interdiction sauf riverains pour rue des sapins et des jardins (route départementale) : **Ce n'est pas possible. Il s'agit du domaine public, ouvert à tous.**
- Taille de haie à faire au niveau du N°2 ou 4 pour donner plus de visibilité au virage rue des jardins rue des sapins : **: identification des propriétaires pour lettre de rappel - ok en cours par le service Espaces Verts - la procédure habituelle sera employée, à savoir premier courrier invitant le propriétaire à tailler puis relance en recommandé si cela n'est pas fait. En cas d'intervention des services de la Ville, une facture est envoyée.**
- Signallement sur la rocade du carrefour pour se rendre au Hameau : signaler le carrefour car la traversée de la Rocade est très dangereuse : **A voir avec l'État, gestionnaire de la rocade, mais il semble que la signalétique est conforme**
- Accotement non stabilisés, non entretenus, élagage des arbres pour améliorer visibilité : **Les services de la Ville seront interrogés sur la domanialité (département ? ville ?) puis la demande sera transmise au service concerné pour intervention - en cours**
- Parcelle du Coco ranch appartenant à Mr Vigol nettoyage voir dépollution du site squaté : **nettoyage voté au budget 2017. Les travaux de dépollution viennent de se terminer**
- Rigole après le pont de la rue du Gué à refaire, transformateur EDF à surélevé problème lors des inondations : **transmis aux services concernés pour étude**
- Dépôt d'ordure au bout rue du Gué se déversant dans la rivière : *incivilités... des poubelles ont été ajoutées mais sans effets : solutions ? Il es possible d'envisager de fermer cette parcelle par un merlon en ne laissant qu'une possibilité de cheminement piéton ? Réflexion engagée* - **Envisager de clôturer la parcelle par un merlon, en ne laissant qu'un chemin piéton. Mais si fermeture, risque d'abandon de l'endroit ...**
- Environnement autour de l'arrêt de bus à aménager : **D'une manière générale les arrêts uniquement scolaires ne sont pas aménagés. Par contre ils peuvent être déplacés sur à en endroit plus favorable à l'attente des élèves. Choisir déplacement ? Enrobé ?**
- Pour internet : village pratiquement en zone blanche en attente de la fibre ou du haut débit : la question sera posée à KGG – **aucune information, une relance sera faite auprès d'Orange**